N° 582 fevrier 2019
N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal

FO Métaux
Notre industrie, nos emplois !

www.fo-metaux.org

Dépendance aux métaux rares : l'industrie en danger ?

Assurer la transition énergétique et la révolution numérique : ces objectifs sont au coeur de la réflexion industrielle. Pour y parvenir, il faut prendre en compte la question essentielle de l'accessibilité des matières premières, et plus particulièrement de certains métaux devenus stratégiques.

Vallourec - p. 10
En quête d'un avenir

USM des Bouches-du-Rhône - p. 17
FO toujours incontournable

Egalité homme/femme - p.18
Beaucoup reste à faire

Sommaire

Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"
est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.
Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.
Faites-nous part de vos expériences syndicales.
Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : *10,03 euros*
SMIC brut mensuel : *1 521,56 euros*
Plafond de la sécurité sociale :
3 377 euros par mois
(pour l'année 2018 : 40 524 euros)
Coût de la vie :
+0 % en décembre (+0 % hors tabac) ;
+1,6 % en glissement sur les 12 derniers mois (+1,4 % hors tabac).
Chômeurs : *3 676 500*
(catégorie A, publiés le 25 janvier 2019)
Indice de référence des loyers :
129,03 (4ème trimestre 2018).
Taux d'intérêt (11 décembre) :
-0,36 % au jour le jour.

3 Editorial

4 L'événement

Dépendance aux métaux rares : l'industrie en danger ? 4-9

9 Actualité sociale

SAM en grève pour le pouvoir d'achat 9
Vallourec en quête d'un avenir 10

15 Actualité syndicale

USM des Bouches-du-Rhône : FO toujours incontournable 15
L'action syndicale au service des handicapés 16
L'Apave en ordre de bataille 17
PSA Sevelnord : une victoire pour FO 17
Métaux de Nantes : des métallos préoccupés 18
Freudenberg : objectifs urnes 18
Passage de relais à l'USM de Haute-Saône 19
USM du Jura : le développement, une priorité 19

20 Infos

Egalité homme/femme : beaucoup reste à faire 20
USM du Loir-et-Cher : faire grandir FO 20

21 Vos droits

Récapitulatif CSE n°2 : les listes de candidature 21

22 Jeux

Des métaux et des mots 22

Et toujours l'information en ligne sur...

www.fo-metaux.com

L'investissement doit redevenir une priorité

« Notre industrie, nos emplois ! » Au-delà d'un slogan, c'est une ligne de conduite claire et pragmatique que se sont fixés de longue date FO Métaux et ses militants. Dans chaque entreprise et chaque territoire, mais également auprès des instances nationales et des pouvoirs publics, nous défendons une industrie nationale forte, ancrée en France et en Europe, déployant des politiques d'investissement, de recherche et de développement ambitieuses.

Dix ans après le déclenchement de la crise des subprimes en 2008, une étude publiée sur les entreprises du CAC 40 (Profil financier du CAC 40, 12° édition, EY & Ricol Lasteyrie) nous donne l'occasion de dresser un premier bilan et d'en tirer des enseignements significatifs. Les groupes du CAC 40 ont tourné la page de cette crise de 2008. Ils ont dégagé, pour la première fois en 2017, un chiffre d'affaires qui a dépassé son niveau d'avant crise et leurs résultats nets, en valeur absolue, tutoient ceux qui avaient été dégagés en 2007. Cette tendance s'est poursuivie en 2018 si l'on en croit les premiers chiffres publiés. Il aura fallu 10 ans et des destructions d'emplois par milliers pour effacer les effets d'une crise financière d'origine spéculative.

Parmi ces grandes entreprises françaises, celles classées dans la catégorie « Industrie et BTP » y demeurent fortes, étant premières en termes de chiffre d'affaires et affichant le taux de croissance le plus dynamique à +8 % en 2017. Si les résultats et les dividendes versés atteignent des niveaux record, focalisant, et ce à juste titre au vu de l'actualité, l'attention des médias, il est des indicateurs plus importants et plus préoccupants pour les défenseurs d'une industrie forte et ambitieuse que nous sommes : l'investissement ! En effet, sans investissement fort dans nos équipements, nos procédés, notre R&D et nos savoir-faire, il n'est point de pérennité de l'industrie et de ses emplois.

Grâce à des résultats en amélioration d'année en année, les grandes entreprises du CAC 40 ont renforcé leurs capitaux propres. Elles se sont désendettées et ont réduit de manière significative leurs investissements, alors même que le contexte des taux d'intérêt faibles offrait -et offre encore aujourd'hui- des opportunités réelles d'amélioration de la compétitivité des entreprises avec des investissements sur les équipements, les technologies et les savoir-faire.

Cette étude, qui porte sur les seules entreprises du CAC 40, rejoint les conclusions plus larges d'une autre étude publiée sur les entreprises cotées aux Etats-Unis, dans la zone euro et au Japon (Natixis, Flash Economie du 22 décembre 2017, n° 1528). L'adage « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain » est démenti avec des entreprises qui ont réservé la hausse de leurs profits, depuis la fin des années 90, à financer leur désinvestissement, quelquefois à augmenter les dividendes, le plus souvent à accumuler des réserves et financer une croissance externe, mais nullement à financer une augmentation des investissements, pourtant gage de pérennité des entreprises et des emplois.

Face à ces constats, la Fédération FO de la métallurgie estime que l'investissement, au sens le plus large, doit revenir au centre des politiques des entreprises. Notre ambition et notre détermination à porter et à défendre cette vision sont intactes, à l'image des militantes et des militants FO qui portent au quotidien le même message de responsabilité dans leurs entreprises et nos instances.

En ces moments difficiles que traverse notre pays, il faut se souvenir que l'industrie est une source de création et de redistribution des richesses, garante par la négociation et notre pratique contractuelle d'une évolution salariale et d'un ancrage territorial en faveur de l'emploi. De plus, elle participe à préserver les services de proximité dont ont besoin les citoyen(ne)s de notre pays.

Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

Dépendance aux métaux rares :
l'industrie en danger ?

Alors que le réchauffement climatique et ses conséquences ne souffrent plus de contestation, la transition écologique et les impératifs du développement durable ont enfin trouvé une place centrale dans les débats sur la société de demain. Habitudes de consommation, schémas d'urbanisation et d'organisation du territoire, modèles de production : il y a tout un monde à repenser d'urgence. Dans ce contexte, l'industrie a un rôle de premier plan à jouer non seulement pour réduire son empreinte écologique mais aussi pour proposer les produits verts de demain. Cependant, au-delà des préoccupations du moment sur le diesel ou la fiscalité écologique, une question conditionne la réussite de la transition énergétique mais n'est pas vraiment posée : celle des matières premières, et plus particulièrement des métaux rares, devenus stratégiques. FO Métaux creuse le sujet.

© DR

Face au changement climatique, l'inaction n'est pas envisageable. La plupart des pays l'ont bien compris, de même que la plus grande partie des acteurs industriels. Le vert n'est donc plus une mode mais un impératif. Pour réaliser une véritable transition énergétique, il va donc falloir sortir de la dépendance aux énergies fossiles. La production d'énergies renouvelables doit croître rapidement pour qu'il soit possible d'atteindre les objectifs de réduction d'émission des gaz à effet de serre fixés par l'accord de Paris. Il faut également concevoir et fabriquer des produits plus écologiques. Enfin, et dans le même temps, il faut parvenir à maintenir la fabrication de nombreux produits technologiques devenus incontournables aujourd'hui dans le cadre de la transition numérique, comme les smartphones pour ne citer qu'eux. Pour parvenir à agir simultanément sur ces différents plans, tout repose sur un facteur qui n'est jamais évoqué, ou presque, dans le débat : la disponibilité des matières premières nécessaires à une industrie verte. Elles ont pour noms tantale, antimoine, bismuth, platine, cobalt, gallium, germanium, indium, tungstène, rhénium, terres rares (ces 17 métaux tels que le scandium, l'yttrium et la famille des lanthanides, présents en quantités infinitésimales sur Terre)... Entre autres. Pour de larges pans de l'industrie, l'accès à ces métaux rares est indispensable à la production. Notre organisation participe d'ailleurs à la réflexion en cours sur le sujet. Martine Derobert, représentante FO au CESE, et le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez ont nourri les travaux de CESE qui ont abouti à l'avis sur « La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie », présenté le 22 janvier 2019. Elle contribue également via le Conseil National de l'Industrie (CNI) et son Comité Stratégique de Filière (CSF) Mines et métallurgie, où siège le secrétaire fédéral Lionel Bellotti.

Prise de conscience

Une des principales craintes des connaisseurs du dossier, c'est que la fin de la dépendance aux hydrocarbures marque le début d'une dépendance accrue aux métaux, tant de nombreuses filières industrielles ne peuvent exister sans ces précieuses ressources. Cela concerne en premier lieu la production d'énergie renouvelable. Panneaux solaires et éoliennes sont particulièrement gourmands en néodyme, terbium, indium, praseodymium et dysprosium (du grec dysprositos, qui signifie "difficile à obtenir"). La production de ces métaux devrait être multipliée par douze d'ici 2050 pour tenir les objectifs de l'accord de Paris. Une récente étude du ministère des Infrastructures néerlandais dresse un constat sans appel : « Actuellement, la production globale de plusieurs métaux critiques est insuffisante pour assurer la transition à un système d'énergie renouvelable. » Et encore cette étude ne prend-elle pas en compte le recours aux métaux rares des autres secteurs industriels (voir article en p.7).

Si Mme Wallard, secrétaire générale du Comité des Métaux Stratégiques (CoMeS), a indiqué lors de son audition par le CESE, que les équipements de production d'énergie renouvelable nécessitent 2 à 6 fois plus de matières premières que les infrastructures de production d'électricité à partir d'énergie fossile, elle a aussi souligné que les véhicules électriques contiennent 3 à 5 fois plus de cuivre que les thermiques, que les batteries sont exigeantes en cobalt, lithium, manganèse, nickel et graphite. La transition numérique, elle, soutient la demande de tantale, germanium, indium, cuivre, galium, argent et autres terres rares… En conséquence, de nombreux secteurs industriels sont exposés à cette dépendance. Ce qui fait la vulnérabilité des différents secteurs industriels n'est pas seulement la rareté des métaux évoqués, mais aussi leur répartition sur la planète, qui en fait un véritable enjeu géopolitique.

Car un problème de taille dans ce dossier réside dans le fait que la production des métaux rares est l'apanage d'un groupe très réduit de pays qui, de facto, dictent leurs conditions aux marchés et aux entreprises. Selon les estimations, la Chine gère de 80 à 90 % de l'extraction des terres rares et de métaux comme le tellurium, avec environ 55 millions de tonnes de gisements, et 95 % du raffinage. Le Brésil assure plus de 90 % de la production mondiale de niobium, les Etats-Unis plus de 80 % de celle du béryllium, l'Afrique du Sud plus de 70 % de celle du platine, la République démocratique du Congo plus de 50 % de celle du cobalt et le Chili plus de 50 % de celle du rhénium. Il faut aussi compter sur l'Australie pour le néodyme et sur la Turquie pour le bore. La France, elle, ne se distingue que pour le hafnium, dont elle est le premier producteur mondial. Début 2018, un nouvel acteur est arrivé sur le terrain : la Corée du Nord. Lors d'un récent séminaire qui s'est tenu à Séoul, l'Institut Coréen de Géoscience et Ressources Minérales (KIGAM) a publié ses dernières estimations sur la richesse du sous-sol nord-coréen, qui recélerait une quarantaine de métaux répartis sur plus de 200 gisements, le tout pour une valeur estimée de près de 2 700 milliards de dollars. Avec 48 millions de tonnes, la Corée du Nord détiendrait le deuxième gisement mondial de terres rares. Ce pourrait être une des principales raisons aux tentatives de rapprochement de l'administration Trump avec Kim Jung-Un. Tout comme les actions de la Russie vis-à-vis de l'Ukraine depuis 2014 peuvent s'expliquer, entre autres, par les besoins russes concernant le titane, le zirconium et le hafnium ukrainiens pour son complexe militaro-industriel.

Un enjeu géopolitique

Une telle répartition de ces précieuses ressources peut facilement déboucher sur des abus. C'est ce qui s'est passé en 2010, lorsque la Chine a brusquement décidé de réduire ses quotas d'exportation de terres rares de 40 %, provoquant une hausse des prix et mettant les industries occidentales en difficulté. Pour affermir son contrôle sur ces métaux stratégiques, Pékin, qui donne aussi la priorité à sa propre production d'énergies renouvelables et consomme 50 % de ce qu'elle tire de son sous-sol, mise sur une politique industrielle de long terme qui n'est donc pas sans conséquences sur la géopolitique mondial. Combinée à l'actuelle montée en puissance militaire d'une Chine qui ne cache plus ses ambitions planétaires, cette politique de restrictions génère également de fortes inquiétudes au niveau des industries de la défense en Occident. D'autant que, du fait de l'impact environnemental désastreux de l'extraction et du raffinage, les exploitations de terres rares et de nombreux métaux stratégiques ont fermé partout hormis en Chine où les autorités ne se sont pas montrées trop regardantes sur la pollution générée…

Pour répondre à ce qui ressemble fort à un risque de pénurie, l'Europe et la France ne sont, à première vue, pas restées les bras croisés. En 2008, la Commission européenne a lancé l'initiative « Matières premières ». En 2011, après la crise des terres rares, conscient des difficultés que pourraient rencontrer les entreprises françaises, le gouvernement a créé le Comité des Métaux Stratégiques , issu du « Plan d'action pour les métaux stratégiques » lancé en 2010. Cette structure de concertation entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques a pour mission d'assister le ministre chargé des mines dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion des métaux stratégiques, en vue de renforcer la sécurité d'approvisionnement nécessaire à la compétitivité durable de l'économie française. Il dépend de La direction générale des Entreprises (DGE), et donc du ministère de l'Économie et des Finances. Pour le moment, son action a surtout consisté à mettre en place un site Web sur les minéraux permettant ainsi l'accès permanent aux informations relatives aux ressources minérales, ainsi qu'un outil pour le diagnostic de la vulnérabilité des entreprises face à l'approvisionnement en matières premières critiques. Autant dire que face aux enjeux, les réponses sont un peu faibles. Mais FO Métaux, qui participe au pilotage stratégique de la politique française des matières premières et des mines via le Comité Stratégique de Filière Mines et métallurgie, ne manque pas d'idées…

Le CoMeS, une instance de réflexion sur les métaux rares.

Face au risque de pénurie, quelles réponses ?

Un lac devenu toxique à cause de l'exploitation des terres rares.
© DR

La demande en métaux rares est promise à une augmentation rapide tout autour du monde, et pas seulement à cause des énergies renouvelables. Parmi les nombreuses pistes explorées pour trouver des solutions, il faut faire le tri entre les idées prometteuses et les voies de garage. Ainsi, si de nouveaux gisements ont été identifiés et que ces ressources ne demandent qu'à être tirées du sol, il ne faut pas perdre de vue qu'ouvrir une nouvelle mine demande des investissements significatifs et 10 à 20 ans de travail avant tout espoir de rentabilité. C'est encore pire pour les gisements sous-marins japonais, que personne ne sait exploiter pour le moment. Pour faire face au monopole de la Chine, certains États ont néanmoins repris leurs activités d'extraction, malgré les conséquences environnementales et les coûts élevés de leur production. Car il faut savoir que l'extraction et le raffinage des terres rares et de certains métaux stratégiques entraînent le rejet de nombreux éléments toxiques : métaux lourds, acide sulfurique ainsi que des éléments radioactifs (uranium et thorium). La radioactivité mesurée dans les villages de Mongolie-Intérieure proches de l'exploitation de terres rares de Baotou est de 32 fois la normale (à Tchernobyl, elle est de 14 fois la normale). « Il faut injecter sept ou huit tonnes de sulfate d'ammonium dans le sol pour extraire une tonne d'oxyde. Ces liquides toxiques vont résider longtemps », indiquait le vice-ministre de l'Industrie et des Technologies de l'information chinois Su Bo en 2012, avec des conséquences épouvantables quant à la pollution des eaux souterraines. Il est d'ailleurs à noter que, officiellement, en Chine les bénéfices financiers liés à l'exploitation des terres rares ne couvrent pas le coût du désastre écologique. Dans ces conditions, le plan de relance de l'exploitation minière en France proposé la même année n'apparaît pas des plus appropriés. Pour notre organisation, qui le revendique de longue date, la solution passera par des investissements massifs dans la recherche et développement. Dans ce dossier, ils permettraient de mettre au point des techniques d'extraction et d'exploitation propres et rentables. Mais même dans le meilleur des cas, il sera difficile, voire impossible, de rivaliser avec les réserves de la Chine.

Autre problème majeur : la tendance à la baisse de la concentration moyenne des minerais. A titre d'exemple, la concentration moyenne des minerais de cuivre exploités est ainsi passée de 1,8 % (55 tonnes de minerai pour un tonne de métal) dans les années 1930 à 0,8 % aujourd'hui (125 tonnes de minerai pour une tonne de métal). Les faibles teneurs en minerais des métaux rares font que la production d'un seul kg d'objet numérique a généré entre 500 et 1 000 fois son poids en déchets miniers…

Autre possibilité : la substitution. Plusieurs industriels ont déjà franchi le pas et sont parvenus à remplacer des métaux rares par d'autres composés dans leurs produits mais, là encore, tout dépend des efforts de R&D que les entreprises sont prêtes à consentir. Il est évident que l'Etat doit créer des conditions plus incitatives en ce domaine et réorienter une partie de la recherche publique. Cet effort doit d'ailleurs s'inscrire au plan européen. A ce titre, notre organisation déplore l'échec du projet ULCOS, projet de la recherche européenne du domaine de la production d'acier permettant le captage pour stocker une partie du dioxyde de carbone produit, dû au fait que les membres du consortium, puisque concurrents, n'ont pas réussi à s'entendre pour un travail commun. En effet, alors que la sidérurgie émet en moyenne 1,8 tonne de Co2 par tonne d'acier produite, il est impératif, dans la perspective du développement durable, de réduire l'empreinte écologique de l'industrie en plus de sa dépendance aux métaux rares. Des expérimentations sont en cours sur les sites ArcelorMittal de Fos-sur-Mer et de Dunkerque mais là encore, il faut intensifier la R&D pour une industrie plus verte, d'autant que la Commission européenne impose à la sidérurgie de réduire de moitié ses émissions de CO2 d'ici 2030. Au final, toutes les expertises s'accordent pour privilégier une solution sur laquelle FO a depuis longtemps exprimé ses positions, et notamment dans ses Livres blancs pour la défense de l'industrie : le recyclage.

L'avènement de l'économie circulaire

Automobile, aéronautique, électronique… Les métaux rares sont partout mais leur faible disponibilité risque fort de poser problème à l'industrie dans un avenir proche. Parmi les nombreuses solutions envisagées, le recyclage semble être la plus prometteuse. Il y a fort à faire en ce domaine : si plus de la moitié de l'aluminium mondial est recyclé, ce volume atteint à peine 1 % des terres rares et certains métaux ne sont pas recyclés du tout. Dans certains cas, les industriels ne savent même pas qu'ils en utilisent puisqu'ils se cachent en infimes quantités dans des composants qu'ils achètent à des sous-traitants. En outre, le recyclage dépend de plusieurs facteurs : temps d'immobilisation des matières premières dans le produit (il n'est possible de traiter que ce qui est devenu un déchet, et a donc été mis sur le marché et a achevé sa durée de vie), sa conception en vue de son recyclage (la fameuse écoconception), la disponibilité des technologies de recyclage. En outre, il faut traiter des concentrations faibles avec des procédés demandant des installations complexes et souvent polluantes. Ce qui suppose des efforts de R&D qui sont, pour le mo-

ment, largement insuffisants. Au plan économique et industriel, cela suppose ce que FO Métaux demande depuis longtemps, à savoir une filière complète et efficace : collecte, tri, traitement puis débouché pour le produit recyclé. Actuellement, les entreprises ne maitrisent en général qu'une seule étape. Les spécificités de certains secteurs peuvent également venir compliquer les opérations, comme la protection des technologies de défense. Depuis 2012, des entreprises se présentant comme issues du domaine des (éco-)technologies ayant besoin de scandium, d'yttrium et des lanthanides ont incité des industriels à ouvrir des unités de recyclage. Ainsi, en France, Récylum récupère dans les lampes fluo compactes en fin de vie du lanthane, du cérium, et surtout de l'yttrium, de l'europium, du terbium et du gadolinium. Il faut aussi saluer la création d'Ecotitanium pour le recyclage du titane en France dans l'aéronautique ou la mise en place d'un pôle de compétitivité, TEAM2, basé dans le Pas-de-Calais et spécialisé dans le recyclage des terres rares. Malheureusement, tous les projets ne s'inscrivent pas dans la durée. Rhodia a ouvert une unité de récupération de poudre blanche de lampes à Saint-Fons (69), ainsi qu'une unité de récupération/retraitement à La Rochelle mais les deux sites ont été fermés fin 2016 pour manque de rentabilité.

Selon les préconisations du CESE, il faut réorienter les modes de consommation et les systèmes économiques vers la prise en compte des enjeux de long terme afin d'assurer un développement durable ; accroître la R&D ; stimuler l'industrie dans un objectif de développement durable. Autres nécessités : une volonté politique nationale forte, une vraie réflexion et des actions pour sécuriser les métaux stratégiques, une meilleure mise à contribution du CNI pour identifier les filières porteuses de recyclage, favoriser le recyclage par une fiscalité incitative. En cela, l'institution rejoint les spécialistes qui, eux, parlent d'économie circulaire ; une approche « régénérative » conçue pour réduire les dépenses en ressources et les déchets en contrôlant le design, la maintenance, les réparations et le recyclage. C'était aussi l'idée qui sous-tendait la loi sur la transition énergétique de 2016, qui évoquait la sécurisation des approvisionnements en se focalisant essentiellement sur le recyclage, l'écoconception et la consommation responsable. Sans instauration d'une stratégie circulaire, l'industrie restera complètement dépendante de l'extraction de matériaux bruts. Mais faire du recyclage la principale source de matériaux bruts demandera de hauts taux de recyclage. Concrètement, les pouvoirs publics réagissent surtout en cas de crise mais il n'existe pas de réelle politique structurante à la hauteur des enjeux industrielles.

Parmi les solutions les plus immédiates et peut-être les moins compliquées à mettre en œuvre, l'optimisation de l'exploitation figure en bonne place. Plusieurs métaux rares sont des sous-produits de l'exploitation d'un autre métal et, bien souvent, les grands industriels ne prennent pas forcément la peine de les séparer. C'est le cas de l'antimoine, de l'indium, du gallium et du tantale. C'est peu, mais c'est déjà beaucoup, en attendant une véritable filière de recyclage et une politique de R&D enfin ambitieuse. Il y a urgence.

Une dépendance généralisée

Dans le domaine de la production d'énergie, si le vent et le soleil sont gratuits, leur transformation en énergie ne l'est pas. Il faut, en premier lieu, construire des milliers de kilomètres carrés de nouvelles infrastructures accueillant éoliennes et panneaux solaires. Selon les modèles, une éolienne contient entre 160 et 650 kg d'aimants permanents par mégawatt (MW) de capacité. Parmi les composants essentiels : du dysprosium, du néodyme et du praséodyme… Les entreprises travaillent à leur substitution. Ainsi, l'allemand Siemens a d'abord réduit la quantité nécessaire de dysprosium avant de pouvoir s'en passer via un système de refroidissement des aimants. Mais il reste beaucoup de chemin à parcourir. Une fois l'énergie produite, encore faut-il stocker ce qui n'est pas immédiatement distribué.Ce qui signifie des batteries spéciales, même si celles-ci ne viennent qu'en soutien à du stockage plus durable comme l'hydrogène et l'hydraulique. Selon L'Usine Nouvelle, l'américain Tesla a mis au point une batterie lithium-ion de 129 mégawattheures (MWh) en Australie tandis que Rongke Power a démarré en Chine la construction d'une unité de stockage en batteries à flux au vanadium d'une puissance de 200 MW et d'une capacité 800 MWh. Elles seraient théoriquement capables d'encaisser 15 000 cycles sans dégradation pendant vingt ans. Cela étant, la diversité et la volatilité des énergies renouvelables posera un autre défi : celui de la gestion des réseaux et des capacités, qui exigera plus d'électronique, de câblage et d'objets connectés, dont la production industrielle dépend des métaux rares.

Alors que la transition numérique bat son plein, **l'industrie de l'électronique et des télécoms**, et plus globalement le secteur des nouvelles technologies, compte parmi les plus dépendants aux métaux rares. Selon Terra Nova Développement, les équipements électroniques consomment près de 60 % du tantale (notamment dans les condensateurs) et de l'indium, 35 % de l'étain et du cobalt, 20 % du lithium, 20 % de l'antimoine, 10 % du palladium, 10 % des terres rares et 7 % du cuivre produits dans le monde. Plus de la moitié du gallium est utilisé dans les téléphones portables (dont les vibreurs recourent au tungstène) et 27 % dans les autres réseaux de télécommunication sans fil (satellites). Le part restante se retrouve essentiellement dans l'éclairage et l'optoélectronique (lasers, LED, imagerie médicale…). L'informatique n'est pas en reste puisque les aimants permanents des disques durs contiennent en moyenne 10 % de terres rares. La course à la miniaturisation a été rendue possible notamment grâce aux métaux précieux, en particulier le hafnium et le cobalt. Exagan (une émanation du CEA et de Soitec) a développé des transistors de puissance au nitrure de gallium sur silicium, bien plus perfor-

Depuis la fin des stocks de matières stratégiques en France, à la fin du siècle précédent, et le passage de l'industrie à une culture du juste-à-temps, les entreprises ont perdu de vue leur grande dépendance à certaines matières premières. La crise des terres rares, déclenchée en 2011 par la Chine et sa décision de réduire de 40 % ses exportations en ce domaine, a remis la question sur le devant de la scène. Ces métaux se retrouvent en effet dans un nombre considérable de produits, de la tablette tactile aux lasers, du panneau photovoltaïque aux lampes LED, du composite aéronautique au disque dur informatique. L'analyse des chaînes d'approvisionnement par secteur industriel est, à cet égard, plus que préoccupante.

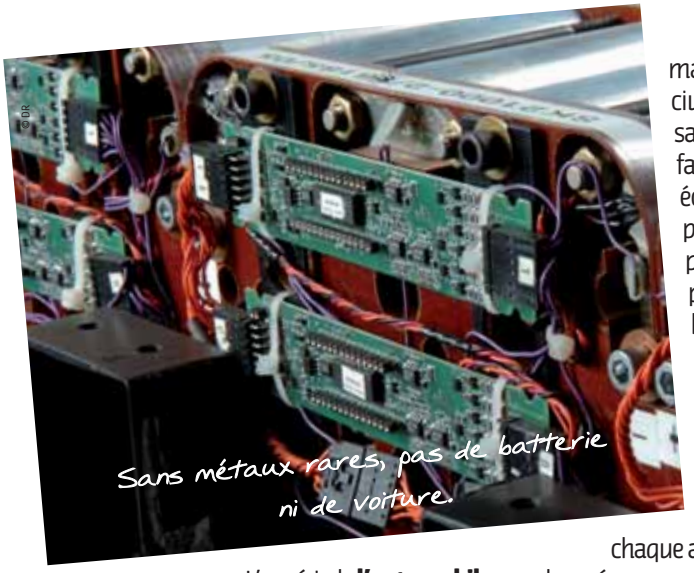

mants que ceux à base silicium pur. Sorti des composants électroniques, il ne faut pas oublier le verre des écrans tactiles, qui comporte de l'indium, comme presque tous les écrans plats. Enfin, il faut compter le cobalt, dont l'électronique et l'automobile, autre secteur qui dévore les métaux rares, consomment la moitié des quantités produites chaque année

L'appétit de **l'automobile** pour les métaux rares va d'ailleurs croissant à mesure que ses équipements électriques se généralisent et la voiture verte gagne du terrain. Le développement du secteur des batteries a contribué à quadrupler les cours du cobalt en une décennie. La situation d'autres métaux rares entrant dans la composition des batteries, comme le lithium, le manganèse, le nickel, le graphite naturel ou certaines terres rares comme le lanthane et le cérium, se révèle elle aussi préoccupante, tant l'écart se creuse entre l'offre et la demande. A cela, il faut ajouter du cuivre pour le câblage des stations de recharge, à tel point que ce métal pourrait bientôt rejoindre la liste des métaux critiques. En 2015, moins de 200 000 véhicules électriques et hybrides étaient vendus dans l'Union européenne. Ils engloutissaient 8 330 tonnes de graphite, 510 de cobalt, 83 de néodyme, 27 de praséodyme et 27 de dysprosium. En 2025, le parc mondial devrait atteindre 11 millions de véhicules électriques, et 30 millions en 2030. Impossible de freiner : sur les mêmes échéances, la Commission européenne impose des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre dans l'automobile. Mais il n'y a pas que la batterie dans une voiture. Le graphite naturel est présent dans les systèmes de freinage et les pots d'échappement, les platinoïdes sont utilisés dans les pots catalytiques et les filtres à particules, le niobium joue l'agent d'alliage dans la caisse en blanc et le moteur, et les terres rares sont en bonne place dans les aimants permanents des moteurs électriques annexes : sièges, essuie-glaces, vitres électriques, haut-parleurs de la sonorisation… Comme dans d'autres secteurs, les industriels s'efforcent de réduire leur recours, et donc leur dépendance, aux métaux stratégiques. Renault, par exemple, a réussi à se passer totalement de ces matières premières pour le moteur électrique grâce au choix du rotor bobiné. Toyota aussi a mis les bouchées doubles sur le sujet mais l'électrification de l'automobile est loin de se limiter au véhicule particulier. Les

bus électriques montent en puissance et nécessitent des batteries bien plus grosses et durables. Au rang des expérimentations qui préfigurent demain, Tesla travaille à industrialiser un camion électrique, les premiers bateaux électriques larguent les amarres en Chine, en Norvège et en France, et les géants de l'aéronautique planchent sur l'avion électrique pour l'horizon 2030.

Même sans être électrique, **l'avion** est lui aussi largement dépendant des métaux rares, qui sont présents, sous forme d'alliages, dans un avion de combat comme le Rafale et dans un avion de transport comme l'A400M d'Airbus ou de ligne comme l'A350. Le problème se pose d'ailleurs également pour les armes terrestres et marines. Le chrome, le molybdène et le cobalt se retrouvent dans les pièces de moteur. Avec 18 % de la demande de cobalt, l'aéronautique arrive deuxième derrière les batteries pour la demande de ce métal. Le cadmium ? Il est utilisé dans les semiconducteurs des systèmes optiques infrarouges. Le gallium et le germanium ? Ils sont présents dans

les systèmes de communication et optiques. Pour les lasers et les capteurs, préférez l'indium. Quant au niobium, c'est dans les aimants permanents et les systèmes de guidage des missiles qu'il trouve sa place. Le tantale est indispensable dans les condensateurs, la navigation inertielle, les radars, les superalliages des turbines… Le titane et le vanadium, c'est pour les blindages. Seule source de soulagement : le hafnium utilisé sous forme d'oxyde dans les systèmes électro-optiques des radars et dans quelques superalliages. C'est la seule matière dont la France est le premier producteur mondial… Si l'écoconception n'est pas encore très répandue (L'avion de combat Eurofighter, par exemple, contient deux fois plus de composites que le Rafale), la Direction générale de l'armement (DGA) est revenue au Comité pour les métaux stratégiques depuis un an, signe de la prise du conscience du problème. Le même CoMeS planchait, en juin dernier, sur les métaux critiques pour la défense française. La Commission Européenne, pour sa part, dressait un simple constat après avoir interrogé les grands acteurs du secteur : « Les segments aéronautique et électronique de l'industrie de la défense sont les plus vulnérables à de potentielles interruptions d'approvisionnement en matières ».

Dans l**a sidérurgie**, la situation n'est pas moins préoccupante. Dans le domaine des alliages spéciaux, en particulier les aciers à haute résistance et à haute élas-

ticité, très prisés dans l'aéronautique, la France occupe une place de choix et dispose de savoir-faire reconnus. On peut aussi citer Aubert & Duval, bien placé sur la métallurgie des poudres (de cobalt, de tungstène, pré-alliées) pour les outils diamantés et les carbures cémentés sans lesquels l'usinage des superalliages serait impossible. UKAD et Eramet, eux, tiennent le haut du pavé dans les alliages ultra résistants que sont les aciers rapides. Dans ce secteur comme dans les autres, l'accès aux métaux rares conditionne l'activité.

« Il faut une Industrie Batterie Française forte ! »

Si la voiture électrique a aujourd'hui le vent en poupe, sa part dans le parc automobile demeure extrêmement faible. Près de 75 % de la chaîne de valeur du véhicule électrique provient d'Asie ; la batterie représente plus de 30 % du prix du véhicule (bonus de 6 000€ déduit), lequel est assez élevé pour le consommateur. Il va falloir changer cela au plus vite, car les nouvelles normes imposées par l'Europe sur le sujet imposent une véritable révolution dans l'automobile. En 2021, chaque véhicule (particulier ou utilitaire) devra rejeter moins de 95g de CO2 par litre d'air (contre 125 aujourd'hui). En 2025, il faudra rejeter 15 % de moins qu'en 2021 et en 2030, 37,5 % de moins. En outre, la part de l'électrique chez les constructeurs en 2030 devra être d'au moins 30 %. Le prix sera le premier frein à la conversion pour les particuliers, et il dépendra de l'accessibilité et du coût des matières premières, dont les métaux rares. La disponibilité des infrastructures sera également cruciale. L'Etat a d'ailleurs annoncé qu'il mettait 300 millions d'euros sur la table pour faire avancer le dossier (100 000 bornes de recharge à horizon 2022 contre 25 000 actuellement). Les pouvoirs publics ont enfin pris la mesure de l'urgence : pour le moment, les études les plus récentes comptent 35 000 directs menacés dans la filière automobile, et le chiffre est réévalué à présent plusieurs fois par an… Notre organisation, au sein d'instances comme la Plateforme Automobile (PFA), contribue à l'anticipation de ce grand changement. Elle revendique notamment la création d'une vraie filière batterie en France, avec ce que cela suppose également de R&D, et semble enfin avoir été entendue. Néanmoins, au-delà des matières premières, le passage à l'électrique soulève de nombreuses autres problématiques qu'il faudra résoudre pour faire de l'automobile le fer de lance de ce qu'il faut bien appeler la « révolution verte », et sur lesquelles reviendra prochainement FO Métaux.

SAM en grève
pour le pouvoir d'achat

Des augmentations de salaires et une meilleure répartition de l'intéressement entre les actionnaires et les ouvriers, voilà ce que réclamaient les salariés de la SAM, en Meurthe-et-Moselle depuis le 13 janvier. Alors que le groupe RIVA, propriétaire de l'entreprise, venait de reverser quelques 40 millions d'euros à ses actionnaires mais refusait pour le moment d'ouvrir les discussions autour des augmentations de salaires pour les 400 salariés du site, ces derniers ont vu rouge. Les machines, spécialisées dans la production de bobine de fil d'acier se sont donc retrouvés totalement à l'arrêt depuis le dimanche 13 janvier.

Le changement stratégique de la production décidé l'an dernier pour faire de l'acier haut de gamme au lieu du fer à béton n'est pas étranger à la situation. « Cette nouvelle exigence de hausse de la qualité a entraîné une baisse de la production, ce qui a abouti mécaniquement à une baisse du montant de l'intéressement, dont les critères techniques auraient dû être réévalués pour tenir compte du problème, explique le secrétaire du syndicat FO Eric Petitjean. Les salariés refusent de payer pour les décisions du groupe et son absence d'anticipation des problèmes. »

Soutenus par le secrétaire de l'USM54 Laurent Bernard et notre Fédération, les métallos FO, qui pèsent presque 37 %, ont également demandé une ouverture plus rapide des NAO. Après un épisode de durcissement du conflit, les rencontres avec la direction n'ont débouché que sur des promesses orales de mise en place de mesures de compensation de la perte sur l'intéressement, ainsi que d'ajustement des indicateurs de performances servants à son calcul. En organisation responsable, FO a choisi d'accorder, pour le moment, sa confiance à la parole de la direction pour débloquer la situation. Mais attention, si les engagements n'étaient pas tenus, la direction sait ce qui l'attend…

Les salariés de la SAM (Société des Aciers d'Armatures pour le béton) à Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle) ont mené une grève d'une dizaine de jours en ce mois de janvier. Motif de leur colère ? Une baisse importante de l'intéressement et des NAO qui tardent à s'ouvrir alors que les actionnaires sont déjà servis…

Vallourec
en quête d'un avenir

Voilà plusieurs mois que la situation du groupe Vallourec se dégrade, suscitant de fortes inquiétudes chez ses salariés, que le secrétaire fédéral Lionel Bellotti a rencontrés le 9 janvier. Activité en baisse, dette qui explose, restructurations qui plombent l'entreprise… Que va devenir Vallourec ?

L'année 2019 marquera-t-elle la sortie du tunnel pour Vallourec ? La question est posée, au vue de la mauvaise passe que traverse ce spécialiste du tube sans soudure destiné à l'industrie pétrolière et gazière depuis plusieurs mois. En novembre dernier, les marchés ont clairement signifié leur défiance à l'égard du groupe, dont l'action a alors chuté de près de 50 %. En trois ans, le nombre de salariés est passé de 4 500 à 2 500. Comment en est-on arrivé là ? « C'est une succession de décisions contestables et de revers industriels qui ont mené Vallourec dans l'impasse », répond Lionel Bellotti.

Après une recapitalisation en 2015, l'endettement du groupe s'est envolé. De conjoncturelle, la baisse des commandes sur le marché pétrolier, qui représente l'essentiel de ses débouchés, est devenue structurelle. Au plan social, les PSE à répétition n'ont débouché que sur des pertes de compétences cruciales. S'y sont ajoutés des plans d'économies, des cessions d'activité et un sévère rognage des budgets de recherche et développement. L'ensemble de ces mesures devaient permettre au groupe de relever la tête mais n'a pas du tout eu les effets attendus. Les choix stratégiques opérés sur les implantations françaises de Vallourec n'ont souvent fait qu'aggraver la situation. Ainsi de la vente des 40 % de l'aciérie Ascoval de Saint-Saulve (Nord), qui fournissait à Vallourec sa matière première et condamne le groupe à dépendre pour l'amont des implantations situées en Allemagne, et pour lesquelles les livraisons à destination de la France sont loin d'être prioritaires.

Inquiétudes persistantes

L'opération a, au passage, fragilisé la tuberie de Saint-Saulve qui, avec ses outils de pointe et ses compétences très recherchée, doit être préservée. Ascoval, devenu Altifort Ascoval depuis sa reprise par Altifort, n'est pas encore tiré d'affaire. Le carnet de commandes trop peu rempli de janvier 2019 a de quoi angoisser les salariés… La situation n'est guère plus rassurante sur le bassin d'Aulnoye-Aymeries (également dans le Nord). Si la tuberie tire son épingle du jeu grâce à une production suffisamment diversifiée, VOGF enregistre de sévères baisses de commandes et le centre de R&D VRCF voit son budget fondre. A Déville-lès-Rouen, deux laminoirs ont été fermés en 2016. Enfin, le groupe a cédé Vallourec Drill (soit les sites de Cosne-sur-Loire et de Tarbes) dans le cadre d'une « rationalisation de ses activités », selon la direction.

Conséquences de ces évolutions : de nombreux emplois sont menacés, la logistique est désorganisé, la qualité est en danger et on ne compte plus les démissions d'ingénieurs et cadres, qui emportent avec eux de précieuses compétences. Les salariés qui restent ne récoltent pour fruits de leurs efforts qu'une inquiétude grandissante et une absence totale de visibilité. « Cela ne peut pas continuer ainsi, prévient Lionel Bellotti, car c'est la mort à petit feu de Vallourec. » Notre organisation compte bien intervenir au plan politique pour assurer la pérennité de ce fleuron industriel français, mais demande aussi à la direction du groupe de définir enfin une politique industrielle à la hauteur des enjeux afin de préserver les sites, les emplois et les compétences. « Le plus grand risque est de voir cet acteur de pointe de la sidérurgie passer petit à petit sous pavillon étranger et affaiblir une industrie de haute technologie où la France est leader si rien n'est fait », conclut Lionel Bellotti.

Mickael Felix, Johnathan Caucheteux et Cedric Henrycrucial.

Actys Expertises

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Notre cabinet d'expertise-comptable **est dédié exclusivement aux représentants du personnel** (CSE, Organisations Syndicales…) **et tourné à 100 % vers vos attentes.** Chaque expertise est **unique, objective et n'a pour seul objectif que de répondre à vos besoins.**

Nos conseils et analyses n'ont de sens que parce qu'ils mettent notre **valeur ajoutée au service de votre négociation** et vous permettent **d'alimenter votre politique contractuelle et de rééquilibrer le dialogue social.**

Notre approche est pluridisciplinaire grâce à une équipe regroupant **des financiers, économistes, juristes, experts en négociation sociale et auditeurs industriels.**

ACTYS-EXPERTISES est basé en région parisienne et nous intervenons partout en France.

01 46 70 60 17 **info@actys.expert**

Vous êtes cadre ?
Ne vous trompez pas d'interlocuteur !

Pour les problèmes au boulot, ce sera plus rapide avec FO !

Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux

FO Métaux

Notre industrie, nos emplois !

GROUPE vyv

LFSS 2019 : une année charnière

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2019, publiée au Journal Officiel le 23 décembre 2018, confirme la trajectoire gouvernementale… Et marque quelques étapes importantes.

100 % Santé : top départ

Annoncée il y a quelques mois, la réforme 100 % Santé, qui vise le reste à charge zéro pour certains équipements en optique, audio et prothèses dentaires à l'horizon 2021, va commencer à se mettre en place en 2019. À compter de janvier 2019, les limites de tarifs et les plafonds de remboursement entreront progressivement en vigueur (audiologie puis dentaire dès avril). Cependant, les paniers de soins intégralement remboursés ne rentreront en vigueur que l'année suivante. À partir de 2020, le 100 % Santé sera mis en place en optique et pour une partie du dentaire (couronnes, bridges) et à partir de 2021, pour les audioprothèses et le reste du dentaire (prothèses amovibles). Dans le cadre des dispositions relatives aux contrats responsables et pour les accords collectifs – DUE, la mise en place du 100 % Santé s'effectuera à compter du 1er janvier 2020.
Le panier de soins dit « ANI » mis en place lors de la généralisation de la complémentaire santé au 1er janvier 2016 sera également modifié afin d'intégrer les évolutions liées au 100 % Santé.

Fusion des dispositifs d'ACS et de CMU-C :

Le gouvernement prévoit une fusion de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) avec la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), à partir du 1er novembre 2019. Les plafonds de ressources conditionnant la participation financière de certains foyers seront systématiquement relevés de 35 %, augmentant le nombre de personnes pouvant bénéficier de la CMU-C. Les personnes aujourd'hui bénéficiaires de l'ACS et qui seront demain bénéficiaires de cette nouvelle CMU-C étendue devront acquitter une participation financière, variable en fonction de l'âge, ne devant pas dépasser 1 € par jour, 30 € mensuels.

Médicaments génériques : un moindre remboursement en cas de refus

Les professionnels de santé ne pourront plus apposer la mention manuscrite « non substituable » sur l'ordonnance, celle-ci devra désormais être justifiée sur des critères médicaux objectifs. À compter de 2020, l'assuré qui ne souhaitera pas la substitution se verra rembourser sur la base du prix du médicament générique.

Charges sociales : des baisses

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) sont remplacés dès le 1er janvier par un allègement uniforme de six points des cotisations sociales d'assurance-maladie sur les salaires dans la limite de 2,5 smic.
Autre évolution importante, le retour à la défiscalisation des heures supplémentaires. Initialement promise pour septembre 2019, la mesure est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, les cotisations salariales sur les heures supplémentaires sont donc supprimées, seules la CSG et la CRDS restent dues. Le dispositif s'applique à l'ensemble des salariés du public et du privé, titulaires ou non.

Des revalorisations importantes

L'allocation pour adulte handicapé relevée de 41 euros le 1er novembre, va bénéficier d'une évolution comparable (40 euros) au 1er novembre 2019. Elle atteindra ainsi 900 euros par mois.
Le minimum vieillesse bénéficie lui aussi d'un nouveau coup de pouce dès le 1er janvier 2019 : cette revalorisation exceptionnelle de 35 euros pour une personne seule et 54 euros pour un couple le porte à respectivement 868 euros et 1 348 euros par mois. Une augmentation comparable est également prévue pour 2020.

Une taxe pour le forfait patientèle

Le forfait patientèle rémunère les praticiens pour la gestion des patients en tant que médecin traitant. Il est partiellement financé par une contribution des complémentaires santé établie chaque année. La LFSS 2019 propose de remplacer cette contribution par une taxe, au rendement comparable, de 0,8 % sur les cotisations pour les années 2019, 2020 et 2021, prorogée annuellement sauf disposition législative expresse prenant acte d'un nouveau dispositif conventionnel.

PARAGRAPHE *Imageurs* - crédit photo : ©Getty/images - 01/19

Chorum GROUPE vyv · Harmonie fonction publique GROUPE vyv · Harmonie mutuelle GROUPE vyv · MGEFI GROUPE vyv · mgen GROUPE vyv · MMG GROUPE vyv · MNT GROUPE vyv · SMACL ASSURANCES GROUPE vyv

MUTUALITÉ FRANÇAISE
Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E0I6R1LLI4UF62.
Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15.

relation.partenaire@groupe-vyv.fr

USM des Bouches-du-Rhône :
FO toujours incontournable

Alors que de nombreuses équipes syndicales se préparent à passer au CSE, le développement syndical est plus que jamais au cœur des préoccupations de notre organisation. Dans les Bouches-du-Rhône, il figure depuis longtemps au rang de priorité. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que FO est la première organisation syndicale dans le département. Lors de l'assemblée générale de leur USM le 15 janvier, Gérard Ciannarella est revenu en détail sur la stratégie qui a permis ce résultat et qu'il faut poursuivre et amplifier. Premier axe : se développer en interne, là où FO est déjà implantée, en recourant à la formation syndicale, mais aussi en utilisant la lettre paritaire obtenue par FO auprès de l'UIMM pour négocier plus de moyens sur le CSE. Deuxième axe : le développement en externe, autrement dit la création d'implantations là où notre organisation n'est pas encore présente, notamment en négociant des protocoles pré-électoraux, qui sont de véritables portes d'entrée dans les entreprises. « Pour parvenir à progresser sur ces deux axes, nous devons renforcer la coordination avec les syndicats de localités tout en mettant au point et en appliquant des plans d'actions ambitieux, a résumé Gérard Ciannarella. Voilà la recette gagnante du développement dans les Bouches-du-Rhône. »

Il est ensuite revenu sur les bons résultats découlant de cette stratégie. Les métallos FO du 13 ont ainsi pu se féliciter de la création de six nouvelles sections syndicales en 2018, chez Senergies, Chubb France Méditerranée, Giordano Industrie, Schindler Provence Languedoc, ADF et Safran Electrical Power. Cette progression s'est également retrouvée dans les urnes puisque les bons résultats électoraux ont rapidement été au rendez-vous, avec par exemple 100 % des voix chez Giordano Industrie ou chez SIMRA. Il a d'ailleurs rappelé que, grâce à l'action de notre Fédération, un complément des taux d'audience plus juste avait été obtenu de la Direction Générale du Travail (DGT) le 19 septembre 2018, confortant le poids de notre organisation. Après avoir félicité les métallos pour cet excellent travail syndical, Gérard Ciannarella n'a pas caché que « l'USM 13 souhaite aller plus loin dans le développement de notre organisation. Face à l'évolution de nombreux paramètres ces derniers mois, notamment le ratio cadres/non-cadres et la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie, nous devons être toujours plus forts. »

Il est également revenu sur la présence de FO dans les nombreuses commissions départementales et régionales, plus particulièrement sur la question salariale rendue compliquée cette année avec le dérapage de l'inflation, et a chaleureusement remercié les militantes et militants qui s'investissent aussi dans l'interprofessionnel. En tant que formateur fédéral, Gérard Ciannarella est également revenu sur l'importance de la formation syndicale, détaillant le riche parcours mis en place par notre Fédération et appelant les métallos, chaque année plus nombreux, à continuer de le mettre à profit. Il a conclu en rendant hommage au secrétaire adjoint Gérard Ramirez, qui passait la main ce jour à David Thourey (élu par l'assemblée à l'unanimité), pour son implication dans FO depuis 1998, le remerciant d'avoir aussi su transmettre son expérience, son savoir-faire, ses compétences.

Crise sociale

Après avoir salué la belle complicité unissant l'UD13 et notre Fédération, Frédéric Homez a fait le point sur les nombreuses négociations en cours, tant au niveau interprofessionnel que dans la métallurgie, notamment la refonte du dispositif conventionnel. Il est également revenu sur l'actualité sociale et le mouvement des gilets jaunes. Parti de la colère lié à la fiscalité du diesel, la contestation, qui n'était ni politique ni syndicale, s'est étendue et « résulte pour une bonne part du mépris du président de la République pour les corps intermédiaires qu'il n'a pas voulu écouter », a analysé le secrétaire général de notre Fédération. Alors que le grand débat national s'ouvrait, il a rappelé qu'une bonne part de nos revendications se retrouvait dans les demandes de la population, notamment sur le pouvoir d'achat et la fiscalité. Sur ce dossier, il n'a d'ailleurs pas caché que les négociations salariales étaient compliquées et qu'il fallait toute la détermination de FO pour faire prendre en compte le dérapage de l'inflation.

Les métallos FO des Bouches-du-Rhône se sont retrouvés à l'UD de Marseille le 15 janvier pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire (également secrétaire fédéral) Gérard Ciannarella et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, des secrétaires fédéraux Edwin Liard et Patrice Petetin, et d'Alain Comba, représentant l'UD13. Au-delà de la situation de FO dans le département et de la progression de notre organisation, ils ont largement évoqué les dossiers nationaux qui mobilisent FO.

L'action syndicale
au service des handicapés

Lors de la 19ème journée travail et handicap organisée le 18 décembre par notre Confédération, les membres de la délégation FO Métaux sont montés à la tribune pour des interventions remarquées. En compagnie de près de 400 participants réunis à Paris aux Salons de l'Aveyron, ils ont partagé, aux côtés de nombreux métallos FO venus de toute la France, leurs expériences et initiatives autour de l'objectif qui était aussi la thématique de la journée : « travailler à l'égalité pour ceux qui vivent avec une différence ».

Mettre l'action et la réflexion syndicale au service des salariés en situation de handicap, tel est l'esprit qui anime la journée confédérale travail et handicap depuis sa création, et c'est bien ainsi que les métallos FO qui représentaient notre organisation pour la 19ème édition de ce rendez-vous –le secrétaire fédéral Lionel Bellotti, Josette Raynaud, du CE Airbus Opérations Toulouse, et le secrétaire de l'USM du Nord Jean-Paul Delahaie– avaient conçu leurs interventions. Lionel Bellotti a présenté l'accord de branche en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap négocié et signé par FO Métaux, et notamment les nombreuses mesures auxquelles, grâce à l'insistance de notre Fédération, les entreprises ne peuvent pas se dérober puisqu'il comporte des mesures impératives.

Il a également évoqué le groupe de travail paritaire, véritable commission de suivi de cet accord, ainsi que le guide pratique sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap mis au point conjointement avec l'UIMM (et disponible sur le site www.fo-metaux.org), sans oublier les indicateurs de suivi demandés par les métallos FO. Enfin, il a dévoilé les résultats du travail mené par notre Fédération sur le handicap ces derniers mois, en particulier le module de formation désormais intégré au parcours fédéral, les fiches techniques mises au point avec le référent handicap Nord Pierre Bridel et le groupe réseau handicap qui rassemble des militants FO de tous les secteurs de la métallurgie. « A chaque fois que l'on réalise une action concrète pour les salariés en situation de handicap, elle profite à tout le monde, a-t-il conclu. Par ces initiatives, nous contribuons également au développement de notre organisation. »

La délégation FO Métaux

Jean-Paul Delahaie, après un bref rappel de la vocation des USM, a souligné le rôle essentiel de cette structure départementale dans le déploiement du dispositif handicap. Acteur de longue date de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et de leur maintien dans l'emploi, il a montré le rôle pionnier du Nord dans ce dossier. A signaler, plus particulièrement, la mise en place d'un réseau au niveau du Valenciennois en collaboration avec le référent handicap Nord FO Pierre Bridel. Il a aussi annoncé la prochaine tenue d'une journée handicap coordonnée par l'USM59.

L'exemple des métallos

Josette Raynaud, elle, a mis en avant l'action de FO dans l'entreprise, et plus particulièrement dans le groupe Airbus. Ainsi, elle a présenté l'adaptation du dispositif « d'aidant familial ou aidant naturel » mis au point par les métallos FO de l'avionneur. Le terme désigne les personnes venant en aide à une personne dépendante et/ou handicapée faisant partie de leur entourage proche ou choisie par la personne. Des jours de congé supplémentaire ont été revendiqués et obtenus pour les salariés dont le conjoint ou un enfant est en situation de handicap et pour ceux dont un parent est handicapé ou en perte d'autonomie. Pour plus d'efficacité, le CE a aussi mis en place des partenariats permettant d'élargir le soutien aux aidants. Ce travail permet au CE d'organiser un Forum annuel et de proposer plusieurs fois par mois des ateliers pour les aidants. Ces ateliers sont animés par des professionnels et rencontrent un vif succès. A la demande de FO, une formation spécifique est à la disposition des salariés qui le souhaitent.

L'APAVE
en ordre de bataille

Organisme de contrôle technique comprenant plus de 8 500 salariés répartis sur l'ensemble du territoire avec au moins une agence par département, l'APAVE fait partie de ces entreprises où l'activité syndicale s'apparente à un parcours d'obstacles. Mais il en faut plus pour décourager les métallos FO, dont les DS et DSC réunis en coordination le 5 décembre ont exposé et commenté les résultats et propositions pour augmenter la syndicalisation et l'efficacité de FO sur leur périmètre.
Afin de renforcer le poids de notre organisation au sein de l'APAVE, ils se sont focalisés sur la détermination de la stratégie à développer pour réussir les élections CSE qui devraient se tenir en novembre 2019. Cette stratégie inclura une formation complémentaire de l'équipe FO à la maitrise de la communication. Ils ont également décidé d'améliorer le site internet FO APAVE et la page Facebook FO APAVE afin de se donner un maximum de visibilité et de faire ainsi connaitre à un maximum de salariés de l'APAVE tout l'intérêt de rejoindre ou soutenir l'équipe FO APAVE.
Dans le prolongement de cette démarche, ils ont choisi d'intégrer à leur dispositif les publications FOr You ! et de développer d'autres méthodes pour sensibiliser les cadres aux valeurs de FO. Ces derniers représentent 50 % des salariés du groupe.
Pour finir, ils se sont penchés sur la question des négociations et sur les manières d'augmenter l'efficacité des équipes FO lors des négociations en cours ou à venir et lors des réunions CE et CCE.
« A l'issue de cette réunion, a commenté Vincent Bonnier, une nouvelle ère s'ouvre pour FO APAVE avec une équipe en ordre de bataille pour affronter victorieusement une année 2009 qui sera dans notre entreprise particulièrement riche en négociations (NAO, Mutuelle, télétravail, accord CSE, PAP CSE, etc.) mais verra aussi l'APAVE évoluer en profondeur, via notamment des consultations du CSE, sans oublier des événements sociaux prévisibles. »

La Coordination FO APAVE s'est réunie le 5 décembre dans les locaux de la Fédération, à Paris. Autour de leur coordinateur Vincent Bonnier et du secrétaire fédéral Eric Keller, les métallos FO de l'organisme de contrôle ont fait le point sur la situation de FO au sein de l'APAVE et les moyens d'y accroître son poids.

PSA Sevelnord : une victoire pour FO

Le syndicat FO de PSA Sevelnord a organisé son assemblée générale le 7 décembre à Hordain (Nord). Les métallos se sont retrouvés autour de leur secrétaire Bruno Michaux, qui passait la main à cette occasion. En présence du secrétaire fédéral Laurent Smolnik, du DSC FO PSA Patrick Michel, du secrétaire de l'USM du Nord Jean-Paul Delahaie et du secrétaire de l'UD 59 Jean-François Duflo, ils ont examiné le rapport d'activité avant de se pencher sur les défis qui les attendent.
A voir le bilan des trois années écoulées, il est évident que les métallos FO de PSA Sevelnord n'ont pas chômé ! Entre la lutte contre l'externalisation de certaines fonctions, les formations au nouveau montage, la démarche de mutualisation du pôle Nord et les mutations qu'elle a entraînées ou encore des pannes à répétition, il a fallu toute l'énergie des métallos FO pour défendre les salariés, leurs emplois et leurs conditions de travail. Durant toute cette période, l'équipe et les militants se sont également beaucoup investis dans la vie de notre organisation à tous les niveaux, n'hésitant pas à se déplacer sur Lille ou Paris pour des journées de mobilisation.
Plus récemment, ils ont mené de main de maître leur campagne électorale dans le cadre de la mise en place du CSE. Pas moins de 75 tracts distribués dans les mois précédents le scrutin, une multitude de services rendus aux salariés et une assistance quotidienne auprès d'un personnel en souffrance, sans oublier le succès des commissions gérées par FO (sortie famille, voyage, cadeaux salariés…). Pour la 1ère fois, notre organisation présentait une liste collège cadres et la performance a été à la hauteur des efforts : avec une progression de 12 points, FO s'établit à 37,2 % des voix et devient n°1 à Sevelnord, confortant au passage le leadership de notre organisation dans le groupe !
Laurent Smolnik a félicité l'équipe pour cet excellent résultat. Il a aussi salué le sens des responsabilités de Bruno Michaux, qui a su préparer la relève et avait choisi cette assemblée générale pour passer la main à Frédéric Jarosset. Il a conclu par un point sur plusieurs sujets d'actualité, et en particulier la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie.

Métaux de Nantes : des métallos préoccupés

Les métallos FO des sections syndicales de Nantes et ses environs se sont retrouvés le 14 décembre pour l'assemblée générale des Métaux de Nantes. Réunis autour de leur secrétaire Franck Mariot, en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire de l'UD44 Michel Le Roc'h, ils sont revenus sur la situation sociale, sur celles de leurs entreprises et sur les négociations en cours dans la métallurgie.

A Nantes comme dans beaucoup de territoires, la situation économique et industrielle reste difficile. Lors de l'assemblée générale des Métaux de Nantes, les métallos FO sont largement revenus sur la question. Constellium, Novoferm, Manitou, Saunier Duval, Savelys, Kone, Engie Home Services, Johnson Control, le syndicat des services de l'automobile… tous ont dressé le même constat : pression patronale, réduction des effectifs, activité connaissant d'importantes variations. Dans ce contexte, ils se sont montrés d'autant plus préoccupés par le devenir de dispositifs auxquels ils sont très attachés, comme la prime d'ancienneté ou les conventions collectives territoriales, qui font actuellement l'objet de longues négociations. Paul Ribeiro s'est donc livré à des explications très détaillées sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, revenant entre autres sur sa philosophie et assurant aux métallos FO que notre Fédération prendrait tout le temps nécessaire pour aboutir de manière à défendre leurs droits et à préserver leurs acquis.

Les échanges ont également porté sur le mouvement des gilets jaunes, que les métallos ont dit comprendre, et auquel ils ont parfois participé. Si tous ont été d'accord pour considérer qu'il résultait pour une bonne part de la non-écoute des organisations syndicales par le pouvoir politique, ils ont également unanimement condamné les tentatives de récupération du mouvement. Paul Ribeiro s'est dit confiant en l'avenir de notre organisation et du syndicalisme en général, rappelant qu'après plus d'un siècle d'existence et de bouleversements considérables au plan économique, politique, technologique et social, le syndicalisme restait la seule voix des salariés et, malgré les attaques dont il fait l'objet, leur seul moyen de défense efficace. Les chiffres du développement syndical et de la syndicalisation évoqués au cours de la réunion ont conforté son propos, puisqu'ils ont montré que malgré l'érosion des effectifs, notre organisation continuait d'attirer de nouveaux adhérents et de créer de nouvelles structures.

Freudenberg SAS : objectifs urnes

L'assemblée générale du syndicat FO Freudenberg SAS s'est tenue le 12 décembre à Langres (Haute-Marne). Les métallos se sont réunis autour de leur secrétaire Bruno Lecomte, en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, du secrétaire de l'UD52 Philippe Cousin et du secrétaire de l'UL de Langres Patrice Deplanque. Ensemble, ils se sont penchés sur les élections CSE à venir.

Chez Freudenberg SAS, comme dans beaucoup d'implantations FO, la mise en place du CSE est actuellement au cœur des préoccupations, et elle a été le principal sujet de discussions lors de l'assemblée générale du 12 décembre. Le dossier est d'importance pour notre organisation, car avec ses 450 salariés sur Langres, Freudenberg SAS est incontournable sur le bassin d'emploi et FO, qui y pèse 31,7 %, entend bien y renforcer son poids. D'autant qu'elle est voisine de Freudenberg Joint Elastomère, dans laquelle la récente mise en place du CSE a permis à FO de se hisser à 70 % ! La mise en place du CSE chez SAS doit intervenir au premier trimestre 2019 et les métallos FO anticipent activement à ce changement d'importance, plus spécialement en se préparant à négocier l'accord CSE puis le PAP afin que leur capacité d'action ne soit pas diminuée au sein de la nouvelle structure.

A cet égard, Paul Ribeiro est intervenu pour souligner plusieurs points nécessitant la vigilance des métallos FO et pour les exhorter à concrétiser dans les urnes la campagne permanente menée par FO sur le site. Si les échanges ont montré que la communication du syndicat avait besoin d'être musclée, le secrétaire fédéral a rappelé l'apport fondamental de la formation fédérale, et plus particulièrement du module CSE mis au point par la Fédération. Les échanges ont aussi permis de rappeler que la syndicalisation des cadres doit plus que jamais figurer au premier rang des priorités de notre organisation. Pour conclure, Paul Ribeiro a fait un point sur la situation au niveau confédéral, sans oublier les négociations menées par notre Fédération, notamment sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie.

Passage de relais
à l'USM de Haute-Saône

Dans un département dont le tissu industriel repose en grande partie sur l'automobile et la mécanique, les métallos FO ne ménagent pas leur peine pour faire grandir notre organisation. La question du développement syndical a d'ailleurs été au cœur des échanges lors de l'assemblée générale de leur USM le 7 décembre. Fortement impliqués dans la vie de l'USM et très attachés à faire vivre leurs syndicats sur le terrain, les métallos FO de Haute-Saône sont présents sur la négociation de nombreux PAP, qui sont autant de portes pour créer de nouvelles implantations. A présent, c'est un nouveau bureau qui va porter cette ambition, avec un nouveau secrétaire. En effet, Sébastien Galmiche, à la tête de l'USM jusqu'alors, a passé la main à Jean-Luc Ballay afin de se consacrer pleinement à son mandat confédéral de secrétaire de l'UD70. Le trésorier Antoine Pires a lui aussi transmis le flambeau à son successeur Thomas Lamey.

Après les avoir félicités pour le travail accompli, Eric Keller a insisté sur la nécessité d'amplifier le développement syndical et a recommandé au nouveau bureau d'aller à la rencontre de l'ensemble des syndicats et sections syndicales FO du département pour faire le point sur leur situation et examiner ensemble les moyens de faire grandir les implantations existantes et d'en développer d'autres. Il s'est réjoui de constater que les métallos FO de Haute-Saône sont parfaitement en phase avec notre Fédération sur ce sujet et demandeurs de moyens supplémentaires pour mener cette mission à bien. Gérard Ciannarella a consacré son intervention à un rappel du parcours de formation fédéral, soulignant l'apport des modules de formation proposés par notre Fédération. Eric Keller a également fait le point sur les dossiers qui mobilisent notre organisation au plan national, en particulier la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie.

Les métallos FO de Haute –Saône se sont retrouvés pour l'assemblée générale de leur USM le 7 décembre à l'UD de Vesoul. La réunion marquait un nouveau départ pour l'USM, qui changeait de secrétaire, et a aussi été l'occasion de parler de l'avenir en compagnie des secrétaires fédéraux Eric Keller et Gérard Ciannarella.

USM du Jura : le développement, une priorité

Les métallos FO du Jura se sont retrouvés le 20 décembre pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Pascal Rosereau, en présence du secrétaire fédéral Eric Keller et de Sébastien Vacher, représentant l'UD39, ils sont revenus sur l'année écoulée avant d'établir leur feuille de route pour 2019. L'année 2018 a-t-elle été celle du développement syndical pour notre organisation dans le Jura ? Les métallos FO du département ont fièrement répondu par l'affirmative lors de leur assemblée générale, le 12 décembre. C'est par le terrain que sont passés les efforts des métallos, et plus particulièrement par le tractage, tant devant les entreprises jurassiennes que sont SKF, IDMM, Diager Industrie ou BGI Distribution que sur le marché de Dole avec le stand FO. Pascal Rosereau s'est félicité du bon accueil reçu par les militants FO lors de ces opérations. « Beaucoup de gens sont venus échanger avec nous autour de leurs difficultés, les jeunes en étude ou en apprentissage nous ont demandé des informations et tout cela nous permet de gagner en notoriété et de nous positionner comme source fiable auprès de la population. » Résultat direct de ces initiatives : la création d'un nouveau syndicat FO chez IDMM, avec une équipe qui affrontera ses premières élections pour la mise en place du CSE dans quelques mois. Le bureau de l'USM a d'ailleurs remercié Sébastien Vacher pour son aide, son soutien et son engagement au service du développement syndical dans le département.

L'assemblée générale a également été l'occasion de faire le point sur l'actualité chargée qui a été celle de notre organisation en 2018. Eric Keller est notamment revenu sur la situation de la Confédération tandis que les métallos FO du Jura apportaient leur soutien au nouveau secrétaire général de FO Yves Veyrier. Il a ensuite fait le point sur les dossiers qui mobilisent l'équipe fédérale avant de revenir sur le développement syndical, assurant l'USM du soutien de la Fédération dans ce travail de longue haleine pour lequel ils ont d'ores et déjà prévu d'établir un plan de bataille pour 2019.

Egalité professionnelle : beaucoup reste à faire

Le groupe égalité professionnelle conduit par la secrétaire fédérale Nathalie Capart s'est réuni à la Fédération le 18 décembre. Ce rendez-vous a permis de faire le point sur la situation dans les entreprises mais aussi de creuser des pistes de réflexion et d'actions pour réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans le monde professionnel.

Depuis la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne en 1791, on pourrait croire que beaucoup de chemin a été parcouru en matière d'égalité homme/femme. Et pourtant… Les femmes restent concentrées dans des métiers dits " féminins " (agents d'entretien, enseignantes, infirmières…) et occupent plus que les hommes des emplois non- qualifiés ainsi que des emplois temporaires. Elles ne sont que 10% à être cadres dirigeantes et 80% des salariés payés en-dessous du Smic sont des femmes. Quant à l'écart salarial, malgré une baisse constante, il demeure important. Après un rappel des obligations légales en la matière, Nathalie Capart a rappelé les éléments que les métallos FO pouvaient utiliser pour étayer leurs négociations, soulignant l'apport de la Loi avenir professionnel de 2018. Actuellement, la tendance est à la négociation d'accords moins généralistes, plus pragmatiques, avec une enveloppe dédiée. « C'est bien pour ça que les employeurs freinent, analysait Nathalie Capart : cela représente un budget ! Mais grâce à la Loi avenir professionnel, nous pourrons calculer ce que représentent les pénalités pour obtenir un budget dédié. »

Après un tour de table qui a permis de prendre la mesure de la situation dans des entreprises telles que Valeo, Airbus, la Monnaie de Paris, Derichebourg, d'Huart Industries ou PSA, notamment via les différents accords qui y ont été négociés et signés par notre organisation, le groupe s'est penché sur les actions à mener pour faire progresser l'égalité professionnelle. En termes d'information, une nouvelle rubrique « Egalité homme/femme » devrait prochainement voir le jour sur le site Internet FO Métaux pour mettre à disposition les accords entreprises. La formation fédérale pourrait proposer un axe égalité, un module spécifique ou un chapitre dédié dans chaque formation avec, le cas échéant, l'intervention de cabinets conseil spécialisés dans l'égalité H/F. Il faudrait également parvenir à imposer aux entreprises des échanges avec les écoles (au moins dès le collège) pour présenter les métiers de la métallurgie aux jeunes filles, mais aussi renforcer la présence de notre organisation dans les facs et les écoles. Néanmoins, l'outil principal de réduction des inégalités reste l'accord d'entreprise, sur lesquels les métallos FO entendent bien maintenir leurs efforts.

USM du Loir-et-Cher : faire grandir FO

Les métallos FO du Loir-et-Cher se sont retrouvés le 13 décembre à Blois pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Stéphane Thouze, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et du secrétaire de l'UD41 Eric Gondy, ils sont revenus sur l'année écoulée avant de faire leur point sur leurs priorités.

Comme beaucoup de départements, le Loir-et-Cher présente une situation contrastée au plan industriel. Du côté de Delphi, par exemple, l'accord de compétitivité négocié par FO a permis de sauvegarder l'emploi en contrepartie de la modération salariale. Pourtant, des inquiétudes demeurent au centre technique sur ce plan. En conséquence, les métallos FO mettent toute leur énergie dans le développement syndical, notamment au 3ème collège, afin de peser plus pour mieux défendre les salariés. Autre entreprise de poids du département : MBDA. Le travail n'y manque pas et FO a fort à faire pour s'assurer que les salariés reçoivent leur juste part des bons résultats. Ils se préparent également de manière très active aux élections CSE, prévues pour la fin 2019. Le rapport d'activité a également permis de faire le point sur de nombreux autres dossiers : salaires, représentativité, développement, commission paritaire… La plupart des implantations FO font remonter le même constat : même si le plus dur de la crise est passé, ses effets se font toujours sentir et la reprise continue de se faire attendre.

Gérard Ciannarella a pris la prise pour saluer les bons résultats des métallos FO du Loir-et-Cher, pour leur ténacité et leur énergie. Il est ensuite revenu brièvement sur le fonctionnement et la vocation des USM avant de souligner l'apport de la formation syndicale pour muscler leur fonctionnement, leur attractivité et leur efficacité dans la défense de l'industrie et des salariés, mais aussi pour soutenir le développement de notre organisation dans les territoires, au plus près du terrain. Il a également fait le point sur les négociations en cours au niveau national, en particulier sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, avant d'échanger longuement avec les métallos sur l'actualité nationale de FO.

Récapitulatif CSE n°2
les listes de candidatures

Nous continuons la série de récapitulatifs concernant le CSE et les élections professionnelles démarrée en janvier avec, ce mois-ci, un tour d'horizon sur les règles de présentation et de composition des listes de candidatures aux élections professionnelles. Vous pouvez également vous reporter à la Voix du Métallurgiste publiée en Novembre et accessible comme toujours sur le site fo-métaux.org.

Quand présenter les listes de candidatures ?

La présentation des listes de candidature doit intervenir après la signature du protocole d'accord préélectoral (PAP). En effet, il faut au préalable décider de la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux. A défaut, la liste n'est pas recevable. Vous ne devez donc pas accéder à la demande d'un employeur de vous présenter à la réunion de négociation du PAP déjà munis d'une liste.
La loi ne prévoit pas de moment particulier pour présenter les listes. La date limite de dépôt doit donc être fixée au sein du PAP ou, à défaut d'accord, par l'employeur. Veillez à établir vos listes suffisamment à l'avance, notamment si vous avez besoin d'un avis sur celle-ci, afin d'avoir le temps si des modifications sont à opérer.

Comment présenter la liste ?

Le dépôt de la liste n'est pas non plus encadré par la loi. La procédure est fixée dans le PAP. Il peut s'agir par exemple d'un dépôt en main propre contre signature auprès de l'employeur, d'un dépôt par mail ou par courrier postal. Il n'existe pas d'obligation d'afficher les listes de candidature dans l'entreprise.

Qui doit présenter la liste ?

Il faut tout d'abord identifier la personne au nom de laquelle la liste est présentée. Il peut s'agir :

- Des OS qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituées depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement concernés.
- Des OS reconnues représentatives dans l'entreprise ou l'établissement,
- Des OS ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise ou l'établissement,
- Des syndicats affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel

Attention, les sections syndicales n'ont pas de personnalité morale : elles ne peuvent donc pas déposer elles-mêmes une liste.
Ensuite, on désigne celle qui va déposer la liste auprès de l'employeur : elle doit disposer d'un mandat pour déposer la liste. Attention, selon la jurisprudence, même les DS doivent être munis d'un mandat. Ce mandat peut être écrit ou oral. Nous vous conseillons de vous pourvoir d'un mandat écrit afin d'éviter toute contestation au moment du dépôt des listes. L'employeur peut en effet refuser de recevoir une liste si aucun mandat ne lui est présenté (Cass. Soc. 30 octobre 2013, n° 12-29952).

Combien de candidats faut-il présenter ?

Le nombre de candidat sur la liste doit être en cohérence avec le nombre de membres du CSE. La liste ne pourra donc pas comporter 6 noms si seulement 4 sièges sont à pourvoir (Cass. Soc. 21 mai 1986, n° 85-60530).
Il est, à l'inverse, possible de présenter moins de noms qu'il n'y a de sièges. Il existe une limite à cette dernière règle : la liste de candidats ne peut pas comporter un seul nom (liste uninominale) si l'élection concerne un collège mixte pour lequel plusieurs sièges sont à attribuer.
Nous conseillons de toujours essayer de présenter une liste complète.

Comment la liste doit-elle être composée ?

Plusieurs points doivent être respectés.

I Conditions d'éligibilité L. 2314-19

Sont éligibles les électeurs âgés de dix-huit ans révolus, et travaillant dans l'entreprise depuis un an au moins, à l'exception des conjoint, partenaire d'un pacte civil de solidarité, concubin, ascendants, descendants, frères, sœurs et alliés au même degré de l'employeur. Les salariés travaillant à temps partiel simultanément dans plusieurs entreprises ne sont éligibles que dans l'une de ces entreprises. Ils choisissent celle dans laquelle ils font acte de candidature.

II Liberté de choix des OS

On peut présenter sur sa liste des adhérents de son syndicat, des salariés qui n'ont adhéré à aucun syndicat, et même des adhérents d'un autre syndicat (Cass. Soc. 28 mars 2012, n° 11-61180).

III Possibilité d'être candidat au poste de titulaire et de suppléant

Il est toujours possible de présenter un même candidat sur la liste des titulaires et sur la liste des suppléants. Si le candidat est élu titulaire, cela emporte automatiquement renonciation au poste de suppléant (Cass. Soc. 10 mai 2012, n° 11-18912).

IV Règle de représentation équilibrée

La liste doit respecter le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes. Nous vous demandons d'être scrupuleux dans l'application de cette règle qui est d'ordre public absolu. Il n'est donc pas possible d'y faire la moindre entorse sous peine de voir l'élection d'un ou de plusieurs candidats annulée.
Pour rappel, les règles de représentation équilibrée des femmes et des hommes ont fait l'objet de différents articles (Vos Droits n°579 Novembre 2018, La Voix du Métallurgiste Novembre 2018), et d'une circulaire (Circulaire n° 18 T du 23 janvier 2017). Vous pouvez vous y reporter pour plus d'information.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Sudoku

	4		2					
8		5		1		6		
9				7			4	
					3	5		
3		9				7		1
		7	1					
	7			3				8
		3		8		9		5
					7		6	

Solution du n° 581

5	7	6	8	4	9	1	3	2
2	9	1	3	7	6	5	8	4
3	4	8	1	5	2	6	9	7
7	3	2	4	1	8	9	6	5
4	6	5	9	3	7	8	2	1
1	8	9	6	2	5	7	4	3
9	1	4	5	6	3	2	7	8
6	5	7	2	8	4	3	1	9
8	2	3	7	9	1	4	5	6

Mots croisés n° 582

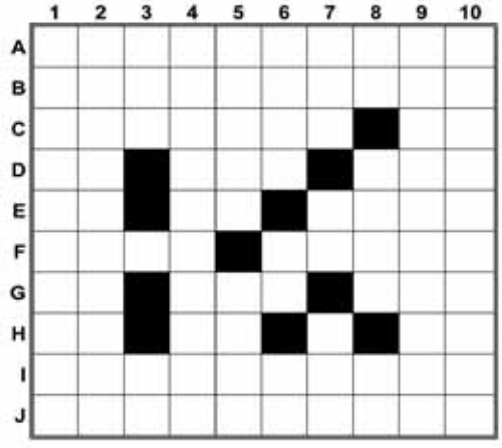

Solution du n° 581

P	R	I	S	O	N	N	I	E	R
A	U	B	E	R	G	I	S	T	E
N	I	D	I	F	I	E	R	A	S
T	S	■	N	F	■	■	A	N	S
O	S	E	S	■	G	R	E	C	O
U	E	P	■	F	A	■	L	H	U
F	L	I	B	U	S	T	I	E	R
L	A	■	L	K	■	U	E	I	C
E	N	V	O	U	T	A	N	T	E
S	T	A	B	I	L	I	S	E	S

Horizontalement

A. Cause de troubles de la circulation (*deux mots*). B. Fumer modérément. C. Addition salée d'une pizza. Départ pour l'Amérique. D. Théâtre japonais. Évoque plus le son que la lumière. À la bonne heure. E. À l'entendre, elle est divine. Un peu fous sur les bords. Ce fut tout un art dans les années vingt. F. Difficile d'y dormir dans un tel désordre. De droite à gauche, elles font un repas d'affaires. G. Interjection. Groupe à droite. Obligation appréciée. H. Au fond du tube. Note. Il faut sans cesse y remettre l'ouvrage. I. Sous une telle pression, difficile de cacher son âge. J. Pour elles, se reproduire tient à un fil.

Verticalement

1. Il est censé faire monter les désirs (*deux mots*). 2. Couche sur la terre. 3. Licencié manquant de lettres. Dans l'Atlas. 4. Montée avec peine. 5. Finissent parfois en miettes. On apprécie ses travers. 6. Hymne en partie neuf. Pronom. Divine génisse. 7. Ils font le poids. Envoyé au tapis. Il est encore loin d'être cru. 8. Ouverture de compte. Prit ses premiers repas. Mesure chinoise. 9. Qui autorise à s'asseoir à table. 10. Ils peuvent être vus aux rayons X.

Le mot du mois : Doléances

En proposant à tous les citoyens d'exprimer leurs attentes pour concrétiser (ou enliser ?) le mouvement des « gilets jaunes » à travers des *cahiers de doléances*, le président de la République a exhumé une vieille pratique, bien antérieure à la période révolutionnaire qui lui donna, si l'on ose dire, ses lettres de noblesse. C'est en effet dès 1247 que Louis IX (saint Louis) recueillit sous cette forme les plaintes de ses sujets, qui, de fait, en avaient beaucoup, en particulier à propos des abus commis par les officiers de l'administration royale. D'autres de ces sondages avant la lettre suivirent sous Philippe le Bel avant d'être généralisés en 1484 par la régente Anne de Beaujeu.
Lorsque Louis XVI commet l'erreur funeste (en tout cas pour lui) de leur redonner vie pour les États Généraux de 1789, la pratique avait cessé depuis près de deux siècles. A-t-il eu le temps, avant de réunir les députés à Versailles, de lire les quelque 60 000 cahiers rédigés, plus ou moins fidèlement, par ceux qui savaient écrire -curés, avocats ou bourgeois membres de corporations- au nom des 24 millions de Français d'alors ? C'est peu probable. Des synthèses que durent lui faire ses conseillers, il ressortait surtout que les manants s'estimaient à juste titre écrasés d'impôts et voulaient, puisque le but était de trouver de l'argent, faire payer les privilégiés.
On n'épiloguera pas sur d'éventuelles analogies avec la période actuelle, tout en notant que ces cahiers faisaient aussi la part belle à des critiques contre l'industrie naissante, accusée de polluer, comme on ne disait pas encore. Sur ce plan du moins, on veut croire que la rupture est totale et que si notre industrie nationale figure dans les actuels cahiers de doléances, ce sera pour condamner les délocalisations et exiger des emplois sur place. Voilà une bonne *revendication*, terme qui sonne de façon plus offensive que *doléance*, lequel sent un peu son chien battu, et dont un militant syndical digne de ce nom se gardera d'abuser.

PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE SERVICES, VOUS PASSEZ TOUT VOTRE TEMPS À PRENDRE SOIN DES AUTRES.

ET VOUS ? QUI PREND SOIN DE VOUS ?

HAVAS WORLDWIDE PARIS — Crédits photo : Getty Images.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés

POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous accompagner en retraite

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com

malakoff médéric humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES (AMAP) - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 (Nº Orias en cours) - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 PARIS - N°SIREN 840 599 930
ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE COMPLEMENTAIRE (AMRC) - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 PARIS - N°SIREN 840 600 001